

Communiqué de presse

Nantes, le 27/12/2018

Vols de nuit à Nantes Atlantique : Rectificatif

Dans son édition du 26 décembre, un article de Presse Océan indique que Yann Trichard, président de la CCI Nantes St-Nazaire, se positionne contre la fermeture de l'aéroport de Nantes Atlantique entre 23h et 6h.

La CCI Nantes St-Nazaire tient à préciser qu'elle est bien favorable aux restrictions des vols de nuit, à une exception près : concernant les avions basés sur l'aéroport de Nantes Atlantique et qui accuseraient un retard exceptionnel dans leur rotation, et pour lesquels des dérogations devront être accordées pour qu'ils puissent se poser. En aucun cas, la CCI Nantes St-Nazaire n'est favorable à une généralisation des vols de nuit qui pénaliserait encore un peu plus les riverains de la plateforme aéroportuaire.

C'est cette position que défendra la CCI Nantes St-Nazaire dans le cadre de la concertation publique qui doit s'engager sur le réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique.

Après la décision du gouvernement de ne pas transférer l'aéroport de Nantes Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes, la protection des riverains de l'aéroport de Nantes Atlantique est essentielle. Le gouvernement a promis à cet effet des mesures exceptionnelles pour les habitants impactés. Ces engagements doivent être tenus.